

S.C.R.D.E.

**SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES
RÉUNIES DE L'EST**

Tél. : 03 29 38 11 01

Fax : 03 29 38 86 76

Préfecture des Vosges
Monsieur le Préfet des Vosges
Place Foch
88000 EPINAL

Charmes, le 11 août 2017.

Objet : Carrière de Jainvillotte - Demande d'autorisation d'exploiter une carrière et une installation de traitement de matériaux sur la commune de Jainvillotte (88) - Éléments correctifs

Monsieur le Préfet,

Nous avons déposé le 14 novembre 2016 une demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roche calcaire sur la commune de Jainvillotte.

Votre courrier du 14 février 2017 nous informant que notre dossier devait être complété, nous avons rencontré à Metz le 7 mars 2017 la DREAL Service Eau, Biodiversité et Paysages.

À la suite de cette réunion, nous avons décidé de réduire la superficie d'extraction et le tonnage annuel sollicité de 440.000 t/ an à 380.000 t/an tout en conservant une durée d'exploitation de 30 ans.

Vous trouverez donc ci-joint les éléments corrigés de notre demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roche calcaire sur la commune de Jainvillotte.

Espérant que vous voudrez bien réserver une suite favorable à notre demande et restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Sébastien CRACCO



Siège social : Plaine de Socourt - 88132 CHARMES Cedex

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 030 920 €
R.C.S ÉPINAL 498 821 990 - SIRET 49882199000013 - APE 0812 Z
TVA FR 34498821990

S.C.R.D.E.

SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES RÉUNIES DE L'EST

Tél. : 03 29 38 11 01
Fax : 03 29 38 86 76

Préfecture des Vosges
Monsieur le Préfet des Vosges
Place Foch
88000 EPINAL

Charmes, le 17 juin 2017

Objet : Installation Classée

Demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière de roche massive, et demande d'autorisation d'exploiter une installation de traitement des matériaux sur la commune de Jainvillotte (88).

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Sébastien CRACCO, agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société S.C.R.D.E sas, dont le siège social est situé à Charmes (88130), ai l'honneur de solliciter par la présente :

- Le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roche calcaire sur la commune de Jainvillotte (rubrique n°2510),
- L'autorisation d'exploiter une installation de broyage-concassage-criblage (rubrique n°2515).

Cette demande couvre une superficie de **58ha 98a 09ca** et porte sur plusieurs parcelles concernant exclusivement la commune de Jainvillotte.

La carrière sera exploitée pendant **30 ans** au rythme moyen de **380 000 t/an** et maximal de 440 000 t/an, comprenant une dernière année pendant laquelle sera finalisée la remise en état.

Les éléments du dossier ont été établis conformément au code de l'Environnement, et notamment au Livre V – Titre I de la partie réglementaire relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Ce dossier comprend les pièces suivantes :

- un dossier de demande d'autorisation incluant le calcul des garanties financières,
- une carte au 1 / 25 000 indiquant l'emplacement de l'installation,
- un plan d'ensemble au 1 / 2 500 des abords de l'installation dans un rayon de 300 m,
- un plan d'ensemble au 1 / 2 500 des dispositions de l'installation et de l'affectation des constructions et terrains avoisinants dans un rayon de 35 m,
- une étude d'impact,
- une étude de dangers,
- une notice relative à la conformité de l'installation avec les prescriptions législatives et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité du personnel,
- les documents attestant de la maîtrise foncière des terrains d'assiette du projet,
- l'avis des propriétaires des terrains et de la municipalité de Jainvillotte sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation, conformément à l'article 3 du décret n°2005-1170 du 13 septembre 2005.

Nous sollicitons votre accord pour une réduction d'échelle du plan prévu au 1 / 200 à une échelle réduite au 1 / 2 500.

Espérant que vous voudrez bien réserver une suite favorable à notre demande et restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Sébastien CRACCO

Siège social : Plaine de Socourt - 88132 CHARMES Cedex

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 030 920 €
R.C.S ÉPINAL 498 821 990 - SIRET 49882199000013 - APE 0812 Z
TVA FR 34498821990